

# Conseil de sécurité

Distr. générale
9 décembre 2020
Français
Original : anglais

## Lettre datée du 8 décembre 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés présentés par S. E. le Secrétaire général António Guterres et S. E. M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, ainsi que des déclarations faites par S. E. M. Matamela Cyril Ramaphosa, Président de la République sud-africaine ; S. E. M. Mahamadou Issoufou, Président de la République du Niger ; S. E. M. Kaïs Saïed, Président de la République tunisienne ; S. E. M. Ralph Gonsalves, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, de la sécurité nationale, des affaires juridiques et de l'information de Saint-Vincent-et-les Grenadines ; S. E. M. Wang Yi, Représentant spécial du Président Xi Jinping, Conseiller d'État et Ministre des affaires étrangères de la Chine ; S. E. M^me^ Sophie Wilmès, Vice-Première Ministre et Ministre des affaires étrangères, des affaires européennes et du commerce extérieur de la Belgique ; S. E. M. Pham Binh Minh, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Viet Nam ; S. E. M. Urmas Reinsalu, Ministre des affaires étrangères de l'Estonie ; S. E. M. Heiko Maas, Ministre fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne ; S. E. M. James Duddridge, Ministre pour l'Afrique du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; S. E. M. Febrian A. Ruddyard, Vice-Ministre des affaires étrangères pour les affaires multilatérales de l'Indonésie ; et par les représentants de la République dominicaine, de la France, de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique, à l'occasion de la visioconférence sur la « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales : Union africaine », tenue le vendredi 4 décembre 2020. Une déclaration a également été faite par S. E. M. Mohamed Abdullahi Mohamed Farmajo, Président de la République fédérale de Somalie.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte des exposés et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Jerry Matthews **Matjila**

20-16695 (F) 211220 050121



# Annexe I

## Exposé du Secrétaire général

[Original : anglais et français]

Je voudrais commencer par féliciter l'Afrique du Sud de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre et de ses qualités de dirigeant en tant que Présidente de l'Union africaine. Je souhaite également la bienvenue à mon cher ami, M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, qui est parmi nous aujourd'hui.

La coopération entre l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et les communautés économiques régionales africaines et les autres mécanismes régionaux n'a jamais été aussi forte. Notre travail conjoint a gagné en profondeur et en portée, en particulier depuis que nous avons signé, en 2017, le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité puis, en 2018, le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce partenariat est profondément ancré dans les principes de complémentarité, de respect et de prise en charge africaine, et dans la certitude qu'aucune organisation ni État ne peut à lui seul surmonter les problèmes de notre époque.

Depuis le début de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le continent africain a fait preuve d'un leadership et d'une solidarité exemplaires. Je félicite l'Union africaine et ses États membres d'avoir été le fer de lance d'une réponse rapide et coordonnée et d'avoir établi un partenariat solide entre l'Organisation mondiale de la Santé et les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies. Les chefs d'État et de gouvernement africains ont présenté une vision convaincante de la paix et de la sécurité à travers l'initiative phare « Faire taire les armes en Afrique » et le Plan directeur de Lusaka 2016.

L'Organisation des Nations Unies s'est employée à soutenir ces initiatives de plusieurs manières concrètes, notamment grâce à une assistance technique apportée aux capacités de médiation et de désarmement, y compris l'exécution conjointe en 2020 de l'initiative « Mois de l'amnistie africaine » dans sept pays ; au partenariat avec l'Union africaine pour créer le Réseau des femmes d'influence en Afrique et ses 25 chapitres nationaux ; ou encore à l'investissement dans des activités d'autonomisation des jeunes, y compris l'éducation à la paix. Je suis également heureux de constater l'élargissement du rôle de soutien opérationnel joué par l'ONU, qui devient non seulement un partenaire mais aussi un prestataire de services pour l'Union africaine.

Avec le soutien des missions politiques spéciales et des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, notre partenariat a également donné des résultats considérables au niveau des pays. En Libye, les parties ont signé un accord de cessez-le-feu sous les auspices des Nations Unies, et les pourparlers politiques ont repris. Je me félicite des activités continues de l'Union africaine en faveur des processus de dialogue en cours, qu'elle suit de près, notamment en tant que coprésidente du Groupe de travail sur la sécurité du Comité international de suivi de la situation en Libye. Présidé par le Président de la République du Congo, le Groupe de contact du Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye demeure une plateforme importante pour faciliter les activités conjointes de l'ONU et de l'Union africaine en Libye. Nous attendons avec intérêt de poursuivre notre coopération, notamment en aidant l'Union africaine à organiser une conférence de réconciliation nationale en Libye.

En République centrafricaine, l'ONU a apporté son concours à la création de la Mission d'observation militaire de l'Union africaine et nous avons constaté des progrès dans la mise en œuvre de l'accord de paix négocié par l'Union africaine avec notre appui. L'ONU a également renforcé sa coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), suite à la création de la nouvelle Commission de la CEEAC en septembre. Ce resserrement de la collaboration a été illustré par la récente visite conjointe menée en République centrafricaine par de hauts fonctionnaires de l'ONU, de l'Union africaine et de la CEEAC en vue d'appuyer les efforts du pays visant à consolider la paix. Nos travaux conjoints et notre étroite collaboration seront essentiels pour consolider la paix grâce à l'organisation d'élections libres, crédibles et régulières, dans le respect des délais constitutionnels.

L'ONU et l'Union africaine continuent de coopérer au Soudan du Sud, où le cessez-le-feu a été respecté pour l'essentiel et où l'amélioration de la stabilité politique dans l'ensemble du pays a suscité un optimisme prudent. Nous travaillons également en étroite collaboration avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), notamment au Soudan du Sud. Par l'intermédiaire de mon envoyé spécial pour la Corne de l'Afrique, l'ONU a également appuyé l'IGAD dans l'élaboration de sa stratégie régionale de lutte contre la pandémie de COVID-19.

De même, nous collaborons étroitement au Soudan, où un nouvel accord de paix entre le Gouvernement et les mouvements armés a résulté d'une année de pourparlers constructifs, témoignant de la volonté des parties d'instaurer la paix. C'est un nouveau chapitre qui s'ouvre, en particulier pour les personnes vivant au Darfour et dans les États du Kordofan méridional et du Nil-Bleu.

En Somalie, en sus de l'appui que nous apportons à la Mission de l'Union africaine en Somalie, nous aidons le Gouvernement à étendre le contrôle de l'État à de nouvelles régions et l'assistons dans la préparation de nouvelles élections.

Nos deux organisations ont également travaillé avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest en Côte d'Ivoire et en Guinée, avant et après les élections, et ont œuvré de concert pour faciliter, en septembre, le lancement de la transition de 18 mois au Mali.

Avec la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et le Bureau du facilitateur de la SADC, nous appuyons les efforts politiques et institutionnels visant la mise en œuvre du processus de réforme globale au Lesotho. Nous coopérons également avec la SADC pour faciliter la reconfiguration de la Brigade d'intervention de la force et la stratégie commune de sortie de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Malgré ces avancées positives, les problèmes restent de taille. De nouveaux conflits éclatent, l'urgence climatique fait rage et la pandémie de COVID-19 exacerbe les fragilités, touchant de manière disproportionnée les femmes et les plus vulnérables. Comme dans d'autres parties du monde, la confiance s'érode, ce qui met en exergue l'importance de la bonne gouvernance et du respect des droits humains. Ce n'est pas seulement essentiel pour le développement du continent. C'est aussi indispensable pour la paix et la sécurité. La lutte contre la pandémie ne doit pas distraire l'attention du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique.

Comme le dialogue de haut niveau avec les organisations régionales et autres organisations que j'ai convoqué il y a quelques jours l'a mis en relief, nous constatons dans le monde entier des restrictions croissantes de l'espace civique et une multiplication des menaces pesant sur les minorités. Qui plus est, les groupes terroristes et extrémistes violents exploitent l'incertitude créée par la pandémie, comme nous l'observons au Sahel et dans le bassin du lac Tchad.

Je salue et appuie les efforts que déploient les entités des Nations Unies pour venir en aide aux États Membres en matière de lutte contre le terrorisme et les menaces connexes dans plusieurs pays africains. Le renforcement de la coopération avec la Commission de l'Union africaine et le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme qu'elle a mis en place, mais aussi avec les organes régionaux sur le continent, est crucial à cet égard. À titre d'exemple, le Bureau de lutte contre le terrorisme collabore avec le Centre africain pour élaborer des options dans le cadre d'une série de projets interinstitutions de l'ONU visant à porter secours au Mozambique. Il est cependant nécessaire de faire plus. Je réitère mon appel à doter les opérations de paix et de lutte contre le terrorisme sous direction africaine de mandats du Conseil de sécurité en application du Chapitre VII de la Charte, ainsi que de fonds prévisibles garantis par les contributions mises en recouvrement.

Je tiens à réaffirmer mon soutien total à l'initiative de l'Union africaine, que dirige l'Afrique du Sud, afin d'apaiser les griefs par le dialogue. Et de façon plus générale, je réitère mon appel au cessez-le-feu mondial et je remercie le Président Moussa Faki Mahamat pour l'appel qu'il a lancé à tous les belligérants, leur demandant de cesser les combats, de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire et de rechercher des solutions politiques.

Plus tôt cette année, j'ai demandé que soit effectuée une évaluation indépendante du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine et des travaux du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. L'évaluation a montré qu'il existait un large consensus sur le fait qu'un partenariat solide entre l'ONU et l'Union africaine était essentiel pour relever la grande diversité des défis qui existent en matière de paix et de sécurité en Afrique. De plus, il s'agit d'une des relations les plus importantes dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales et d'une pierre angulaire du multilatéralisme. Ce processus a mis en évidence des progrès de taille accomplis dans notre partenariat, tant dans le cadre des missions que dans d'autres contextes, mais il a également révélé des domaines à améliorer.

Nos organisations et notre action en Afrique auraient beaucoup à gagner d'un certain nombre de mesures concrètes : la poursuite de l'institutionnalisation de notre coopération à tous les niveaux – pour être durable, le partenariat doit en effet reposer sur la confiance entre les deux organisations, et il bénéficiera aussi d'une collaboration plus étroite entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ; assurer la prévisibilité du financement des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, par le paiement de quotes-parts ; et redoubler d'efforts pour associer les femmes et les jeunes au programme de paix et de sécurité, en les consultant à cet effet.

Pour favoriser la résilience et nous préparer aux défis de l'avenir, nous devons mettre en place des réseaux plus étroits d'institutions plus efficaces et inclusives afin de prévenir les conflits, renforcer la bonne gouvernance et stimuler la prestation de services. En bref, ce qu'il nous faut, c'est un multilatéralisme renouvelé.

À l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous avons entamé une réflexion approfondie sur la meilleure façon de faire avancer notre programme commun. Je compte sur l'aide de l'Union africaine pour montrer la voie à suivre. Comme l'a dit le Président Mandela : « Cela paraît toujours impossible, jusqu'à ce que ce soit fait ». Puissent sa sagesse, sa compassion et son exemple nous aider et nous inspirer tous à agir.

# Annexe II

## Exposé de M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l’Union africaine

Je tiens à remercier le Président Cyril Ramaphosa, de la République sud-africaine, qui est également Président de l’Union africaine, de m’avoir invité à contribuer à ce débat de haut niveau sur la coopération entre l’ONU et les organisations régionales et sous-régionales, en mettant un accent particulier sur la relation entre l’ONU et l’Union africaine. Je tiens également à le féliciter de l’accession de son pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois.

Je remercie également l’Afrique du Sud, qui est l’un des trois membres non permanents africains du Conseil de sécurité, de sa direction énergique et de sa coordination avec les deux autres membres africains en vue de défendre les positions africaines au Conseil, en collaboration avec la Mission de l’Union africaine à New York, du Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine et de la Commission de l’Union africaine dans son ensemble. Étant donné qu’environ 70 % des questions inscrites à l’ordre du jour du Conseil de sécurité concernent la paix et la sécurité sur le continent africain, il semblerait normal que l’Afrique ait une présence permanente au Conseil de sécurité. Ce n’est cependant toujours pas le cas.

Consacrée par le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, l’Acte constitutif de l’Union africaine et l’article 17 du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine, la coopération entre l’ONU et l’Union africaine est non seulement nécessaire pour les deux organisations, mais elle est également essentielle à la mise en œuvre de nos mandats respectifs en matière de promotion et de défense de la paix et de la sécurité internationales. La signature en 2017 du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité par moi-même et le Secrétaire général, António Guterres, a stimulé plus encore notre partenariat et notre coopération stratégiques en vue de promouvoir l’appropriation et la direction africaines des processus de paix sur le continent. La signature en 2018 d’un accord-cadre similaire en vue d’harmoniser la complémentarité entre le Programme de développement durable à l’horizon 2030 et l’Agenda 2063 de l’Union africaine allait dans le sens du renforcement du partenariat entre nos deux organisations dans le but d’accélérer la réalisation du programme de développement de l’Afrique, en reconnaissance des liens entre la paix, la sécurité et le développement humain.

Depuis 2007, en pratique, les consultations annuelles entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine jouent un rôle essentiel dans le renforcement de la collaboration entre les deux Conseils. Pendant ce temps, sur le terrain, les deux organisations ont également renforcé leur coopération et leur coordination opérationnelles en déployant des efforts communs pour appuyer les processus de paix au Soudan, au Mali, en République centrafricaine, au Darfour, en Somalie et dans d’autres endroits. À cet égard, je tiens à souligner le ferme appui et l’attachement à la relation stratégique entre l’ONU et l’Union africaine que manifeste le Secrétaire général, M. Guterres.

De son côté, l’Union africaine est en train d’approfondir sa coopération avec les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux, en particulier en ce qui concerne la consolidation de nos activités visant à maintenir la paix et la sécurité régionales. De même, nous poursuivons nos efforts conjoints pour veiller à ce que la mise en œuvre de l’initiative Faire taire les armes en Afrique se déroule conjointement avec la réalisation des objectifs qui constituent notre programme dynamique d’intégration économique panafricaine.

Toutefois, l'Afrique que nous voulons croit également dans les principes de la coopération internationale dans notre monde de plus en plus multipolaire, afin de lutter contre les problèmes communs en tant que communauté mondiale. À cet égard, le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine est un modèle de coopération multilatérale. Nous avons établi des partenariats stratégiques similaires avec l'Union européenne, et nous espérons renforcer la coopération avec d'autres organisations clefs dirigées par leurs États membres, notamment la Ligue des États arabes, qui compte de nombreux membres africains, afin de renforcer la coopération stratégique et de lutter plus efficacement contre les menaces communes à notre paix et notre sécurité collectives.

À cet égard, je continuerai d'exhorter la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à reconnaître le principe du partage des charges dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité mondiales. Cela doit inclure l'apport d'un financement prévisible, durable et souple pour les opérations de soutien à la paix dirigées ou autorisées par l'Union africaine, en utilisant les contributions mises en recouvrement par l'ONU.

Tandis que nous cherchons de nouveaux moyens de renforcer encore la coopération multilatérale, nous devons également remédier aux contradictions qui, au sein du Conseil, brident – voire, parfois, empêchent – le règlement des conflits en Afrique. Je souhaite au Conseil d'avoir une discussion fructueuse.

## Annexe III

### Déclaration de S. E. M. Matamela Cyril Ramaphosa, Président de l'Afrique du Sud

C’est un honneur pour l’Afrique du Sud que de présider la présente visioconférence alors que notre mandat de membre élu du Conseil de sécurité touche à sa fin. Cette année, nous avons eu le privilège non seulement de siéger au Conseil de sécurité, mais également de présider notre organe continental, l’Union africaine. Nous nous félicitons de l’occasion que nous donne cette visioconférence de faire le point sur les efforts déployés par le Conseil pour régler les conflits sur le continent africain et intensifier encore le partenariat qui unit l’Union africaine et l’ONU.

Ces 10 dernières années, l’ONU et l’Union africaine ont resserré leurs liens par des accords de partenariat sur la paix et la sécurité, le développement et le renforcement des capacités. La coopération la plus avancée entre les deux organisations porte sur la paix et la sécurité, comme le prévoit le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, et comme le réaffirment de nombreux documents adoptés par le Conseil de sécurité sur la coopération entre l’ONU et les organisations régionales.

Ce que nous observons en Afrique, c’est un continent qui prend ses responsabilités face aux défis complexes qui menacent sa paix, sa sécurité et son développement, un continent qui collabore avec l’ONU et d’autres partenaires internationaux à l’appui de solutions pilotées par l’Afrique aux problèmes africains.

Bien que l’ONU, via le Conseil de sécurité, soit responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous devons prendre acte du rôle important que jouent les organisations régionales comme l’Union africaine pour remédier aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité.

L’Union africaine a conscience du lien qui existe entre paix et développement. En conséquence, elle a aligné l’Architecture africaine de paix et de sécurité sur l’Agenda 2063, la feuille de route pour le développement de l’Afrique. Cette approche vise à prévenir les conflits et y mettre fin grâce au dialogue, à la médiation, aux opérations de soutien à la paix, et à un accent marqué sur la reconstruction après un conflit et le développement.

On ne saurait trop insister sur le rôle inestimable que joue l’ONU à l’appui de ces initiatives emmenées par l’Afrique. Nous soulignons une fois de plus qu’il faut que l’ONU et l’Union africaine accélèrent les discussions pour faire en sorte que les opérations de soutien à la paix dirigées par l’Union et autorisées par le Conseil de sécurité soient financées au moyen des contributions au budget de l’ONU.

L’Union africaine est déterminée à faire taire les armes sur le continent. Nous avons engrangé d’importants acquis sur la voie de la réalisation de cet objectif nécessaire, comme en témoignent les accords de paix novateurs conclus en République centrafricaine, au Soudan du Sud, au Soudan et, tout récemment, en Libye.

La coopération entre l’ONU et l’Union africaine doit être souple et stratégique pour affronter les menaces de plus en plus pressantes que représentent le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, l’exploitation illégale des ressources naturelles de l’Afrique et les flux financiers illicites.

Nous tenons à saluer le rôle important que jouent l’Union africaine et les opérations de paix sous conduite africaine sur le continent, lesquelles ont préparé le terrain aux activités de maintien de la paix des Nations Unies dans les contextes les plus difficiles. On peut citer notamment les opérations menées en République

centrafricaine et au Mali, qui ont créé un précédent en étant des opérations de paix dirigées par la région avant de devenir des missions de maintien de la paix des Nations Unies.

L'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, un mécanisme novateur, incarne une coopération efficace entre l'Union africaine et l'ONU pour protéger les civils et dégager la voie qui mène à la paix. La Mission de l'Union africaine en Somalie reste importante pour contribuer à la stabilisation et à la promotion de la paix dans le pays, et nous appelons l'ONU et les partenaires internationaux à continuer de soutenir ses efforts.

Nous saluons la bravoure des femmes et hommes africains qui participent aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies pour protéger les civils et accompagner les processus de paix en Afrique, ainsi que la contribution des soldats de la paix qui ne viennent pas du continent et dont le dévouement à la cause africaine est la démonstration d'une solidarité désintéressée et remarquable.

Dans le cadre de notre coopération, nous devons également nous attaquer aux causes profondes et aux moteurs des conflits en Afrique, notamment les problèmes de développement et de gouvernance. Nous devons examiner tous les facteurs susceptibles d'entraver l'avènement d'une Afrique pacifique et prospère. Malgré les progrès importants que nous avons faits, nous restons préoccupés par les immenses défis humanitaires auxquels se heurte le continent du fait des conflits en cours et de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). L'Afrique du Sud a souscrit à l'appel lancé par le Secrétaire général cette année en faveur d'un cessez-le-feu mondial pour permettre de relever les défis humanitaires provoqués par la pandémie, et nous trouvons réconfortant de constater que son appel a donné lieu à quelques progrès au regard de certains conflits prolongés sur le continent. La pandémie a montré que, par le truchement d'une intervention multilatérale, la solidarité et la coopération sont les moyens les plus efficaces de faire face à une menace commune.

L'année 2020 est une année importante pour les femmes et les filles du monde entier. Nous célébrons cette année le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000). Ce sont là des cadres politiques fondamentaux qui imposent à la communauté internationale de ne ménager aucun effort pour que les femmes occupent la place qui leur revient de droit dans la promotion et la préservation de la paix et de la sécurité internationales. Nous saluons le rôle que jouent les femmes et les jeunes dans la prévention et le règlement des conflits, ainsi que dans la consolidation de la paix. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que les femmes et les enfants sont des cibles de choix, souvent par le biais de la violence sexuelle utilisée comme instrument de guerre, de terreur et d'intimidation. Combattre ce fléau est l'épreuve décisive pour juger de notre efficacité à protéger nos populations contre les ravages des conflits.

En outre, nous restons préoccupés par l'exploitation et les atteintes sexuelles commises par ceux qui sont chargés de protéger les civils. C'est absolument inacceptable et nous ne devons aucunement tolérer de tels actes. Nous devons renforcer encore la coopération stratégique entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. La paix, la sécurité et le développement internationaux ne pourront être concrétisés que s'ils sont le fruit des efforts collectifs de tous les acteurs, en faisant fond sur les atouts respectifs de chacune des composantes du système multilatéral.

Je me dois de féliciter Saint-Vincent-et-les Grenadines, pays qui fait partie de la diaspora africaine, d'avoir œuvré conjointement avec les pays africains siégeant au Conseil de sécurité – à savoir le Niger, la Tunisie et l'Afrique du Sud – à promouvoir la coopération entre l'ONU et l'Union africaine aux fins du règlement pacifique des conflits africains.

Nous entendons continuer de promouvoir cette action lorsque l'Union africaine tiendra son sommet sur l'initiative Faire taire les armes, durant la quatorzième session extraordinaire de son assemblée, dans deux jours. Je suis certain que nos débats d'aujourd'hui au Conseil de sécurité contribueront utilement à la réussite du sommet.

# Annexe IV

## Déclaration de S. E. M. Mahamadou Issoufou, Président du Niger

[Original : français]

Je tiens avant tout à saluer cette importante initiative de S. E. M. Matamela Cyril Ramaphosa, Président de la République sud-africaine et Président en exercice de la Commission de l’Union africaine. Son leadership au Conseil de sécurité durant ce mois de décembre saura, je n’en doute pas, répondre aux attentes de l’Afrique et de la communauté internationale.

J’étends ces félicitations à l’Allemagne, à la Belgique, à la République dominicaine et à l’Indonésie, membres sortants du Conseil de sécurité, pour leurs mandats réussis.

Pour le Niger et certainement pour les autres États africains et les partenaires du continent, cette rencontre revêt un intérêt majeur parce qu’elle porte sur l’état de la coopération entre l’Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous régionales, notamment l’Union africaine. Nous ne doutons pas que les réflexions et les échanges de haut niveau que nous aurons aujourd’hui seront d’un apport très précieux dans la prise en charge effective des défis auxquels est confronté notre continent.

Comme les membres le savent, l’Afrique a occupé une place importante dans l’ordre du jour du Conseil de sécurité ces dernières années. Aujourd’hui, les statistiques indiquent que plus de 50 % de son ordre du jour et jusqu’à 70 % des situations de paix et de sécurité où le Conseil agit en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies concernent des pays africains. C’est une triste réalité qui commande une attention particulière et qui appelle à une coopération appropriée, ainsi qu’à des actions décisives et coordonnées de l’Union africaine et de l’ONU dans l’accomplissement de leurs mandats en matière de prévention et de règlement de conflits, de consolidation de la paix, du développement et du renforcement des capacités des pays dans tous les domaines.

C’est pourquoi nous avons accueilli favorablement les conclusions de la quatorzième réunion consultative annuelle conjointe entre le Conseil de sécurité de l’ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine, tenue sous la présidence du Niger au mois de septembre dernier, mais aussi, le dernier rapport du Secrétaire général sur la coopération entre ces deux organes (S/2020/860), à travers le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Ces instruments de référence ont permis d’avoir une meilleure compréhension des causes profondes des conflits en mettant en exergue le rôle et l’importance des acteurs régionaux disposant déjà de mécanismes adaptés leur permettant de faire face aux situations de crise.

Je voudrais à cet égard féliciter M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l’Union africaine, pour les efforts consentis dans la mise en place d’une architecture de paix et de sécurité propre à l’Union africaine, conformément à la feuille de route de Lusaka. Je salue également le rôle éminemment positif de la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest en matière de paix et de médiation dans la région. C’est dire que les conditions d’application du principe de subsidiarité, en matière de conduite et de coordination des opérations de paix et de sécurité sur le sol africain, existent et c’est de cette façon seulement qu’on donnera un sens et un contenu au concept des solutions africaines aux problèmes africains, auquel nous adhérons.

S'il faut se féliciter de ce que plusieurs accords ont été négociés avec la contribution de l'ONU, de l'Union africaine, et d'autres organisations et institutions partenaires, force est de constater que cette coopération n'a pas été toujours effective. À titre illustratif, le cas de la crise libyenne a mis à nu les divergences dans les rôles et les responsabilités du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. L'opposition ferme du Niger et des autres pays voisins de la Libye à toute intervention dans ce pays frère n'a hélas pas été entendue. La Libye connaît aujourd'hui une situation de chaos avec pour conséquences la dissémination d'armes et de mercenaires, l'instabilité pour le Sahel et le bassin du lac Tchad, ainsi qu'une crise humanitaire et migratoire sans précédent.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) nous a rappelé combien il est urgent et important de réformer le système de gouvernance mondiale actuel, en le rendant plus à même de refléter les principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies. Aussi le Niger estime-t-il que le continent africain doit prendre toute sa place au sein des organes des Nations Unies, notamment au Conseil de sécurité, conformément au Consensus d'Ezulwini, et en parfaite harmonie avec les aspirations des autres régions du monde.

La coopération entre nos deux institutions devrait également prendre en compte l'ensemble des facteurs qui peuvent constituer une menace à la paix et à la sécurité internationales, ou qui peuvent saper nos efforts pour l'atteindre. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en place une collaboration opérationnelle entre les organisations régionales et l'ONU, qui aboutirait à la création d'agences de développement axées sur l'objectif fondamental d'endiguer les causes profondes des problèmes de sécurité dans les zones affectées par les crises. Notre responsabilité n'est pas seulement de résoudre ces problèmes sécuritaires, mais aussi et surtout de les prévenir.

L'architecture de notre action commune devrait nous permettre de prendre en compte les nouvelles menaces à la paix et à la sécurité comme les pandémies, le terrorisme, l'impact des changements climatiques, la cybercriminalité et la criminalité organisée, y compris à travers une nouvelle conception des opérations de l'ONU. Cette architecture devrait également permettre à l'ONU et à l'Union africaine d'accorder une attention particulière aux questions de la jeunesse, des femmes et des enfants. Pour ce faire, je voudrais avancer ici quatre propositions.

La première porte sur une nouvelle conception des opérations de maintien et d'imposition de la paix.

La deuxième consiste à établir un mécanisme de financement pérenne des opérations de maintien de la paix dirigées par l'Union africaine ou les organisations sous régionales suivant l'application du principe de subsidiarité.

La troisième concerne le renforcement de la coopération entre les deux Conseils, en mettant l'accent sur une harmonisation de leur ordre du jour et des objectifs à atteindre, au moyen de rencontres plus régulières.

La quatrième enfin, comme je l'ai mentionné précédemment, consiste à veiller à ce que les pays africains jouent un rôle central dans les discussions et le processus de prise de décisions du Conseil de sécurité, dans la mesure où les questions africaines constituent la majorité des sujets traités par cet organe.

# Annexe V

## Déclaration de S. E. M. Kaïs Saïed, Président de la Tunisie

[Original : arabe]

Je voudrais tout d'abord vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, pour l'accession de l'Afrique du Sud à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. J'espère que votre présidence sera couronnée de succès et qu'elle sera le point culminant de deux années de mandat au Conseil et d'efforts précieux au service des causes africaines et internationales.

Nous vous remercions également de consacrer cette réunion à la question de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, un choix judicieux qui reflète l'importance cruciale que nous attachons au renforcement du partenariat stratégique entre ces deux organisations pour traiter des questions de paix et de sécurité en Afrique, auxquelles le Conseil de sécurité consacre environ 60 % de ses efforts et de son temps.

Je me dois également de redire à S. E. le Secrétaire général António Guterres combien la Tunisie apprécie ses efforts précieux pour promouvoir la paix et la sécurité internationales, et renforcer le rôle de l'ONU et l'action multilatérale.

En outre, je voudrais exprimer à S. E. M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, notre reconnaissance pour les efforts qu'il déploie afain de faire avancer les causes africaines et de promouvoir la paix et la sécurité sur le continent.

En dépit des efforts régionaux et de ceux de l'ONU, de nombreuses régions d'Afrique sont enlisées depuis des décennies dans les tensions, la violence, les conflits et l'instabilité, et sont en proie à la fragilité. Cette réalité a exacerbé et compliqué la situation, notamment parce que la nature des conflits a changé et que de nombreuses menaces émergentes contre la paix et la sécurité sont apparues, qui ont non seulement des conséquences aux niveaux local et régional, mais qui peuvent également affecter la sécurité et la paix internationales.

En conséquence, il est de plus en plus important de développer la coopération, de promouvoir l'intégration et de renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine pour relever les défis liés à la paix et à la sécurité sur l'ensemble du continent, coordonner les efforts de gestion et de règlement des crises et des conflits, faire progresser les solutions politiques et élaborer des stratégies de sécurité, de consolidation de la paix et de paix durable dans les phases d'après-conflit grâce à des mécanismes conjoints et à des consultations régulières entre les deux organisations.

Nous sommes satisfaits du développement progressif de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, en particulier au cours des 10 dernières années. Le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine tiennent des réunions consultatives annuelles depuis 2007 et mènent des opérations conjointes dans les zones de conflit en Afrique. Toutefois, compte tenu de l'ampleur des défis et des répercussions de plus en plus tragiques de l'instabilité, nous soulignons la nécessité de développer plus avant les liens entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, ainsi que de promouvoir et de provoquer un changement qualitatif dans la coopération entre ces organisations, de la gestion des conflits au partenariat dans des domaines où des mesures préventives peuvent être prises pour empêcher la violence et les conflits de se reproduire en s'attaquant à leurs facteurs et à leurs causes profondes.

Dans le même ordre d'idées, nous appelons à une meilleure collaboration entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en ce qui concerne les évaluations conjointes des situations de conflit, la formulation de plans d'intervention rapide et conjointe, le renforcement de la coordination et l'intégration des efforts de médiation afin que les parties au conflit obtiennent les résultats qu'elles recherchent, renforçant le partenariat dans les opérations de maintien de la paix et la gestion des transitions entre les missions des Nations Unies et les missions de l'Union africaine.

Une coordination et une coopération accrues avec les organisations et groupes sous-régionaux africains permettront de relever les défis liés à l'instauration de la paix et de la sécurité, compte tenu du rôle important que ces entités jouent dans le règlement des crises et des conflits.

Le Conseil de sécurité doit être mieux coordonné lorsqu'il prend des décisions sur les questions africaines qu'il examine. Dans les réponses aux crises, l'intervention de l'Union africaine et des groupes sous-régionaux doit être prioritaire, car les pays africains ont la capacité de saisir et de traiter les différentes questions pertinentes, et ce, conformément au slogan de l'Union africaine « des solutions africaines aux problèmes africains ». La récente intervention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour régler la crise au Mali illustre parfaitement l'efficacité de ces efforts.

Nous pensons que le Secrétaire général doit, en concertation avec l'Union africaine, nommer davantage d'Africains aux postes d'envoyés spéciaux dans les zones de conflit en Afrique. Cela ferait du poste d'envoyé spécial un outil plus efficace pour la médiation et le règlement pacifique des conflits, car les envoyés africains ont une connaissance approfondie des normes culturelles locales dans lesquelles sont ancrées les relations entre les différentes parties aux conflits.

À cet égard, nous demandons une fois de plus qu'un appui supplémentaire soit apporté aux opérations de paix dirigées par l'Union africaine par l'intermédiaire de contributions au budget de l'ONU.

Nous pensons qu'il n'est pas possible de régler les questions de sécurité et de paix en Afrique sans s'attaquer à leurs causes profondes, en particulier aux facteurs de fragilité. Ces causes sont complexes et multidimensionnelles, mais chacune d'entre elles constitue un terreau fertile pour les tensions, la violence et l'instabilité ; contribue directement ou indirectement à perturber les processus de règlement des conflits et les efforts visant à rétablir la sécurité et la stabilité ; et prolonge, complique ou ravive les conflits.

Pour s'attaquer aux problèmes et à l'instabilité liés aux conflits sur notre continent, il faut une coopération, une coordination et une intégration continues entre les divers organismes des Nations Unies et les organisations régionales et internationales, dans le cadre d'une approche globale de la paix qui traite non seulement l'aspect relatif à la sécurité, mais aussi les dimensions sociales, environnementales et du développement, conformément à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons.

## Annexe VI

### Déclaration de M. Ralph Gonsalves, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, de la sécurité nationale, des affaires juridiques et de l'information de Saint-Vincent-et-les Grenadines

C'est un plaisir de vous voir, Monsieur le Président, et de voir mon frère, M. Cyril Ramaphosa, présider cette réunion virtuelle.

Nous remercions la République d'Afrique du Sud d'avoir organisé ce débat important et opportun, et nous remercions de leurs remarques éclairantes le Secrétaire général, António Guterres ; le Président de la Commission de l'Union africaine, S. E. M. Moussa Faki Mahamat ; et les Présidents du Niger et de la Tunisie. En tant que membre engagé du groupe composé des trois membres africains du Conseil de sécurité et de Saint-Vincent-et-les Grenadines – et de la sixième région d'Afrique, nous accordons une attention particulière au thème du présent débat.

Le partenariat stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, tel qu'il est envisagé au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, est un instrument essentiel de notre architecture de sécurité mondiale, qui renforce considérablement les efforts déployés par la communauté internationale pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Depuis la signature, en 2017, du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, ce partenariat ne cesse de se renforcer, non seulement en tant que mécanisme de partage des charges collectives en matière de sécurité, mais aussi en tant que moyen pour la communauté internationale d'accéder aux connaissances incommensurables des acteurs locaux et régionaux et d'en tirer profit, en s'appuyant sur les réalités historiques et contemporaines propres au continent africain.

Nous avons pu constater les avantages concrets de ce partenariat croissant dans l'évolution positive des processus de paix de la République centrafricaine, du Soudan du Sud et du Soudan. Et avec l'adoption de la déclaration du Président faite aujourd'hui (S/PRST/2020/12) sur le Burundi, nous nous félicitons que ce pays puisse désormais être retiré de l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Nous pensons que des solutions durables ne peuvent jamais être imposées mais doivent venir de la partie concernée de façon naturelle. À cet égard, nous maintenons que les positions et les priorités telles qu'elles sont exprimées par l'Union africaine, notamment dans les initiatives Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons et Faire taire les armes d'ici 2020, constituent la voie la plus sûre vers une paix et une sécurité durables sur l'ensemble du continent.

À l'heure où le monde est confronté aux effets complexes et simultanés de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), des changements climatiques qui s'accélèrent, de la destruction écologique croissante, des déplacements humains massifs, de la prolifération de l'extrémisme violent et d'autres facteurs actuels d'insécurité humaine, dont, pour beaucoup, les effets sont plus prononcés dans les pays africains, une coordination plus étroite entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine améliorerait considérablement nos efforts collectifs en matière de sécurité, tant dans les pays touchés par un conflit que dans ceux qui se trouvent dans des situations d'après-conflit.

Avant tout renouvellement de mandat et toute transition des missions pour les opérations de paix sur le continent africain, il faut rechercher, systématiquement et en priorité, les perspectives nuancées et les conseils conformes aux principes de l'Union africaine. Le Conseil de sécurité doit également consulter régulièrement l'Union africaine sur la mise en œuvre des tâches prioritaires mandatées pour les

missions de paix dans des domaines tels que la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration, dans lesquels l'Union africaine possède d'immenses compétences et peut fournir des directives opérationnelles.

Nous avons également été témoins des avantages relatifs que constitue un rôle plus actif de l'Union africaine dans les opérations de paix dans un certain nombre de contextes, tels que la Mission de l'Union africaine en Somalie et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. À cette fin, notre délégation appuie pleinement l'utilisation des contributions au budget de l'ONU pour les opérations de paix dirigées par l'Union africaine. Par ailleurs, nous encourageons le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à communiquer plus régulièrement de façon à permettre aux points de vue des Africains d'être pleinement pris en compte dans les décisions du Conseil de sécurité sur les questions africaines, et à s'employer à rechercher sérieusement toutes les modalités de partage d'informations, notamment par des visites conjointes sur le terrain.

Enfin, nous nous associons aux appels lancés par l'Union africaine pour que soit mis fin à toutes les sanctions économiques unilatérales imposées aux pays africains afin de contribuer à la création de conditions propices au redressement économique, à la croissance et à la stabilité.

Les problèmes immenses qui se posent aujourd'hui ne peuvent être réglés par l'incrémentalisme ou par un jeu à somme nulle de militarisme démodé. Nous devons plutôt trouver des solutions multilatérales pragmatiques et fondées sur les principes. En effet, aucun pays n'est une île en soi, et les menaces contemporaines qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales ne peuvent être écartées que par une action collective et solidaire. À cette fin, nous appelons à un nouvel approfondissement du partenariat stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine afin de trouver des solutions globales en matière de développement et de redressement de sorte à remédier aux principales causes de l'insécurité, y compris celles qui sont fondées sur les torts historiques commis à l'encontre de notre civilisation africaine mondiale. Alors que nous cherchons à reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19, nous devons garder à l'esprit qu'une Afrique pacifique et prospère est un pilier central d'un monde sûr et en sécurité.

## Annexe VII

### Déclaration de S. E. M. Wang Yi, Représentant spécial de Xi Jinping, Président de la République populaire de Chine, Conseiller d'État et Ministre des affaires étrangères de la Chine

[Original : chinois]

La Chine salue l'initiative prise par l'Afrique du Sud d'organiser le débat de haut niveau d'aujourd'hui. Nous souhaitons la bienvenue au Président Ramaphosa, qui préside la réunion d'aujourd'hui, et remercions le Secrétaire général António Guterres et le Président Moussa Faki Mahamat de leurs exposés.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a exacerbé les crises mondiales, lourdement pesé sur le développement politique, économique et social des pays africains et pose toute une série de défis nouveaux à la paix et à la sécurité sur le continent. L'ONU a le devoir de prendre des mesures énergiques pour aider l'Afrique à affronter l'orage. La Chine propose que des efforts soient faits dans les quatre domaines suivants.

Premièrement, nous devons présenter un front uni dans la lutte contre la pandémie afin de contribuer à renforcer les défenses de l'Afrique en matière de santé et de sécurité. Nous devons mettre à profit les rôles de coordination joués par l'ONU et l'Organisation mondiale de la Santé pour mobiliser les ressources mondiales à l'appui de la stratégie panafricaine de lutte contre l'épidémie de COVID-19, formulée par l'Union africaine, et élargir l'accès de l'Afrique aux fournitures médicales, aux médicaments, aux technologies thérapeutiques et aux capitaux. En aidant l'Afrique, nous renforcerons les efforts mondiaux de lutte contre le virus.

Les vaccins doivent être un bien public mondial et être accessibles et abordables pour les pays africains. Les organismes des Nations Unies telles que le Programme alimentaire mondial, ONU-Femmes et l'UNICEF doivent tous jouer leur rôle respectif pour aider l'Afrique à éliminer les goulets d'étranglement dans le domaine des transports et assurer la livraison des fournitures, des médicaments et des vaccins jusqu'au dernier kilomètre, afin que les personnes et les groupes vulnérables des régions pauvres et reculées puissent recevoir un traitement médical efficace et en temps voulu. Nous devons adopter une vision à long terme et appuyer les efforts de l'Afrique pour renforcer les systèmes de prévention et de contrôle de la santé publique et améliorer sa capacité de lutte contre les grandes maladies infectieuses, en vue de construire une communauté sanitaire mondiale pour tous.

Deuxièmement, nous devons continuer à œuvrer à l'objectif de faire taire les armes afin de redonner au peuple africain la paix et la stabilité. Soixante-dix pour cent des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité concernent l'Afrique. Sans stabilité en Afrique, la paix internationale continuera de nous échapper. L'ONU et l'Union africaine doivent donc travailler en étroite collaboration pour faire avancer l'initiative de l'Union africaine visant à faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020 et répondre à l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial en encourageant les parties belligérantes à se concentrer sur la lutte contre la pandémie, à transformer leurs épées en socs de charrue et à mettre fin à la violence.

Nous devons continuer à mettre en œuvre le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et améliorer la coopération en matière de prévention et de médiation des conflits afin de parvenir à une paix durable. Le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine doivent s'appuyer sur leur mécanisme de réunions consultatives annuelles pour intensifier leur coopération. Le Conseil de

sécurité doit assumer la responsabilité qui lui incombe d'aider l'Afrique à améliorer ses propres capacités en matière de maintien de la paix, de stabilité et de lutte contre le terrorisme, accélérer la mise en place de la Force africaine prépositionnée, ainsi que d'une force de réaction rapide et d'un mécanisme d'alerte précoce, et appuyer un financement durable et prévisible des opérations de paix et de sécurité menées par l'Union africaine.

Troisièmement, nous devons mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 afin d'aider à apporter la prospérité aux populations africaines. Comme indiqué dans le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'ONU et l'Union africaine accorderont la priorité à l'élimination de la pauvreté, renforceront la coopération dans des domaines tels que l'agriculture, l'éducation, la santé et les infrastructures, soutiendront la Zone de libre-échange continentale africaine et s'emploieront à atténuer les retombées économiques de la COVID-19 et à améliorer le bien-être des populations. Les pays développés doivent prendre des mesures plus concrètes dans les domaines de l'aide publique au développement, de l'allégement de la dette et du transfert de technologie. Les institutions financières internationales doivent diriger plus de ressources vers l'Afrique, un continent dynamique et prometteur, afin d'investir dans l'avenir de l'humanité.

Quatrièmement, nous devons promouvoir l'équité et la justice pour aider les Africains à bénéficier des progrès de la gouvernance mondiale. Le système de gouvernance mondiale doit être amélioré et renforcé afin de réduire les inégalités en matière de droits, de possibilités et de règles. L'ONU doit faire davantage pour répondre aux besoins de l'Afrique et tenir compte de ses intérêts en matière de réglementation, d'allocation des ressources et de dotation en personnel. Il faut accroître la représentation des pays africains, qui doivent avoir davantage voix au chapitre. Les Africains doivent être impliqués en tant que participants sur un pied d'égalité et contributeurs importants à la gouvernance mondiale, car personne ne comprend mieux l'Afrique ni n'est mieux placé pour offrir des solutions aux problèmes africains que les Africains eux-mêmes. Lorsqu'elle traite les problèmes africains, l'ONU doit respecter les souhaits des peuples africains, s'assurer le concours de l'Union africaine et d'autres organisations régionales et sous-régionales, et encourager et appuyer les initiatives et les solutions propres à l'Afrique.

La Chine a toujours été une amie et partenaire véritable de l'Afrique. Guidée par la sincérité, le souci de résultats concrets et l'esprit d'unité et de bonne foi, la Chine a toujours placé les intérêts des pays africains au-dessus des siens. Nous sommes prêts à jouer notre rôle tandis que les Africains s'emploient à réaliser le grand rêve du développement et de la revitalisation de leur continent.

Le Sommet extraordinaire Chine-Afrique sur la solidarité contre la COVID-19, auquel a participé le Président Ramaphosa, s'est tenu plus tôt cette année sous les auspices du Président Xi Jinping pour appuyer l'action menée par l'Afrique contre la COVID-19. Les dirigeants chinois et africains se sont engagés à renforcer la solidarité et à travailler ensemble pour vaincre le virus. Ensemble, nous donnons un bel exemple de coopération internationale contre la COVID-19. La Chine a envoyé huit équipes d'experts et de professionnels de la santé dans 16 pays africains pour partager des informations sur la maîtrise de la propagation de la COVID-19. Nous avons mis en place des programmes de partenariat avec 46 hôpitaux dans 42 pays africains et expédié des fournitures d'urgence dans presque tous les pays du continent. La construction du siège des Centres africains de prévention et de contrôle des maladies, un projet que nous sommes heureux de soutenir, débutera cette année.

Dans l’optique du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique, la Chine honorera sa promesse de fournir à l’Union africaine une assistance militaire gratuite, d’une valeur de 100 millions de dollars, et a accordé une aide militaire à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel par des canaux multilatéraux et bilatéraux. À l’heure où nous parlons, plus de 2 100 soldats de la paix chinois servent au sein de six opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique. Le Fonds d’affectation spéciale de l’ONU pour la paix et le développement, qui est financé par la Chine, s’est toujours attaché à appuyer le renforcement des capacités de l’Afrique afin de garantir la paix et la sécurité dans le cadre des efforts conjoints visant à faire taire les armes en Afrique.

Afin de promouvoir la prospérité et le développement en Afrique, la Chine a travaillé avec le continent pour formuler et mettre en œuvre 10 grands plans de coopération et huit grandes initiatives pour aider l’Afrique à construire plus de 6 000 kilomètres de chemins de fer et de routes ainsi que près d’une vingtaine de ports et plus de 80 centrales électriques de grande capacité. La Chine a signé des accords avec 12 pays africains sur la suspension du service de la dette et annulé les prêts à taux zéro accordés à 15 pays, qui arrivent à échéance à la fin de 2020. La Chine et l’Afrique ont renforcé leur coopération dans des domaines émergents, tels que l’économie numérique, les villes intelligentes, l’énergie propre et la 5G. Les deux parties poursuivent également une coopération de qualité dans le cadre de l’initiative « Une Ceinture et une Route ».

La Chine continuera de fournir un ferme appui aux populations africaines dans leur quête de paix. Nous sommes heureux de tendre la main aux pays africains alors qu’ils se modernisent et nous continuerons de prendre la défense de l’Afrique sur la scène internationale. Nous sommes prêts à être un partenaire de l’Afrique et à collaborer avec elle pour renforcer plus encore la communauté sino-africaine, qui a un avenir commun.

# Annexe VIII

## Déclaration de M^me^ Sophie Wilmès, Vice-Première Ministre et Ministre des affaires étrangères, des affaires européennes et du commerce extérieur de la Belgique

[Original : français et anglais]

Je tiens d'emblée à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, à la fois au nom de l'Afrique du Sud et de la Belgique pour notre dernier mois autour de cette table virtuelle. Je tiens à remercier l'Afrique du Sud pour ce débat sur la coopération entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies.

Je voudrais organiser mon intervention aujourd'hui autour de quatre points : premièrement, le partenariat de longue date entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies ; deuxièmement, l'action de l'Union africaine dans la région des Grands Lacs ; troisièmement, l'importance de solutions respectueuses des spécificités locales ; et enfin, la question sensible des sanctions.

Tout d'abord, nous nous félicitons du fructueux partenariat de longue date entre l'Union africaine et l'ONU. Depuis sa création en 2008, son ossature institutionnelle a été renforcée, ce qui a permis des échanges fréquents débouchant sur des activités conjointes visant à relever les défis communs. Néanmoins, nous pouvons et nous devons faire mieux. Il faut trouver une solution pour le financement adéquat et durable des opérations de paix de l'Union africaine. Nous souhaitons réitérer notre soutien à un financement onusien.

Nous voulons rappeler la volonté de la Belgique de renforcer encore les liens institutionnels entre l'ONU et l'Union africaine. Au-delà de l'indispensable collaboration institutionnelle entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, il existe une série de domaines dans lesquels les programmes pourraient être davantage en symbiose, par exemple le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. En outre, les activités et les réflexions de l'Union africaine en matière de justice transitionnelle sont extrêmement pertinentes pour l'action de l'ONU.

Deuxièmement, nous voulons saisir cette occasion pour saluer tout particulièrement l'engagement de l'Union africaine en ce qui concerne la région des Grands Lacs. À la veille de la prochaine présidence de l'Union africaine par la République démocratique du Congo, nous nous réjouissons du rôle accru de l'Union africaine dans la promotion d'une dynamique régionale positive ainsi que dans le soutien aux efforts de l'ONU à cet égard. Nous espérons à ce titre que l'Union africaine sera également étroitement associée à la poursuite de la mise en œuvre du nouveau Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs. De même, nous attendons avec intérêt que l'Union africaine joue un rôle de premier plan en ce qui concerne le Burundi. Bien que certains défis demeurent, nous avons tourné une page. En tant que partenaire stratégique, et avec nos amis européens, nous souhaitons désormais commencer à écrire un nouveau chapitre dans nos relations bilatérales.

Troisièmement, nous continuons à soutenir des solutions africaines aux problèmes africains. L'initiative africaine intitulée « Faire taire les armes d'ici 2020 » en est un bon exemple. Elle a correctement mis le doigt sur des problèmes et des défis, dont le terrorisme et les changements climatiques, et elle fait également référence à diverses causes de conflit plus anciennes, comme l'exploitation illégale des ressources naturelles, qui n'ont pas encore été traitées de manière suffisamment globale.

Les nouveaux conflits sur le continent africain continuent de mériter une première réponse de la part de l'Union africaine ou de ses organisations sous-régionales, et nous soutenons l'Union africaine dans cette entreprise commune. Le principe de subsidiarité ne doit toutefois jamais impliquer l'inaction. Une plus grande complémentarité entre l'Union africaine et les organisations sous-régionales, ainsi qu'une complémentarité optimale entre l'Union africaine et le Conseil de sécurité, sont essentielles pour accélérer les progrès vers les objectifs communs. C'est dans cet esprit que la Belgique exprime son soutien à l'initiative récente de l'Union africaine en faveur d'un dialogue sur l'Éthiopie.

Enfin, qu'il me soit permis de dire quelques mots sur les politiques de sanctions. Enracinées dans les valeurs que nous partageons au sein de l'ONU, les politiques de sanctions sont un outil permettant de promouvoir la paix et la sécurité internationales, de prévenir les conflits et de défendre le respect du droit international, du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. La Belgique soutient fermement les mesures restrictives de l'Union européenne là où elles s'avèrent nécessaires. Elles ciblent les personnes responsables d'actions négatives et sont conçues de manière à ne pas affecter la population civile. Nous restons particulièrement engagés à faire en sorte qu'en toutes circonstances, l'espace humanitaire soit sauvegardé.

## Annexe IX

### Déclaration de M. Pham Binh Minh, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Viet Nam

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante réunion aujourd'hui. Je souhaite également adresser mes sincères remerciements au Secrétaire général, M. Guterres, et à M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, pour leurs exposés instructifs.

Au cours des dernières décennies, l'Afrique a réalisé des avancées importantes vers le renforcement de l'intégration régionale. Des initiatives de promotion de la stabilité et de la sécurité, un développement socioéconomique inclusif, la justice et la gouvernance sont mis en œuvre. La paix est maintenant une réalité sur l'ensemble du continent. Avec sa diversité culturelle et ses ressources abondantes, l'Afrique dispose réellement du potentiel nécessaire pour devenir une puissance mondiale à l'avenir. On ne saurait trop insister sur les contributions des nations africaines à la paix et à la sécurité régionales et internationales. L'Union africaine et les organisations sous-régionales sont devenues des moteurs essentiels de progrès. L'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons et le partenariat stratégique de l'Union africaine avec l'ONU constituent des cadres importants pour permettre à l'Union africaine de s'intégrer pleinement au système de gouvernance mondiale.

Pourtant, les conflits continuent d'assombrir les perspectives d'une grande partie de la région. Le développement durable en Afrique est également entravé par les menaces émergentes, en particulier le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, les changements climatiques et l'insécurité alimentaire et hydrique. Alors que l'épidémie d'Ebola reste fraîchement gravée dans les mémoires, les pays africains sont lourdement touchés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Ces problèmes collatéraux compliquent les problèmes existants dans le contexte de situations déjà fragiles, en particulier dans les zones touchées par des conflits. Face à tant d'incertitude, les efforts collectifs déployés sur le continent africain, sous la direction de l'Union africaine, sont plus importants que jamais.

Le rôle des organisations régionales et sous-régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité est clairement établi par la Charte des Nations Unies. Dans ce cadre, la collaboration entre l'ONU et l'Union africaine est devenue un partenariat stratégique essentiel à la mise en œuvre des initiatives de paix dans la région. Cette collaboration est d'ailleurs exemplaire et mutuellement bénéfique. Le renforcement de la coopération entre les deux organisations a permis de mobiliser efficacement l'action et les compétences mondiales, et il favorise l'appropriation régionale et la lutte contre les problèmes régionaux. Dans ce contexte, les mécanismes régionaux tels que l'Union africaine ont également la possibilité de jouer un rôle plus robuste et actif dans la prévention et le règlement des conflits, grâce au déploiement de missions de maintien de la paix et de paix et à la création de cadres régionaux pour la pérennisation de la paix.

Le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine pourrait continuer d'être renforcé de trois manières clefs. Premièrement, il pourrait être renforcé en accompagnant les efforts de coordination de l'Union africaine sur les questions régionales, dans le respect de la vision, des valeurs, de la culture et de l'histoire de la région en question. Un appui international effectif permettrait aux membres de l'Union africaine de traduire leurs précieux éclairages et expériences en solutions concrètes pour désamorcer les tensions et conflits locaux.

Deuxièmement, il pourrait être renforcé en resserrant la coopération stratégique entre l'ONU et l'Union africaine aux niveaux institutionnel et opérationnel, notamment en appuyant la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Troisièmement, il pourrait être renforcé en élargissant la coopération interrégionale aux fins d'aider l'Afrique, ainsi que d'autres parties du monde, à faire face aux problèmes mondiaux qui touchent toutes les nations quelles qu'elles soient. Ainsi, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et l'Union africaine auraient tout intérêt à envisager des occasions supplémentaires de partager leurs expériences et leurs meilleures pratiques pour relever les défis communs et atteindre les objectifs régionaux.

Le Viet Nam tient beaucoup aux amitiés qu'il entretient de longue date avec les pays africains. Tout au long de l'histoire, la lutte nationale du Viet Nam pour son indépendance et sa quête de reconstruction et de développement post-conflit s'est déroulée parallèlement à celles de nos frères et sœurs africains. Les tout premiers soldats de la paix vietnamiens ont été déployés dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies au Soudan du Sud et en République centrafricaine, et le Viet Nam entend poursuive sur cette lancée en apportant son ferme appui à l'Afrique sur la voie qui la mènera à la paix et au développement.

Durant notre mandat au Conseil de sécurité, la coopération entre l'ONU et les organisations régionales restera une de nos priorités systématiques, comme en témoigne notre initiative de présider la toute première séance d'information du Conseil sur la coopération entre l'ONU et l'ASEAN en janvier dernier (voir S/PV.8711). Sur la base de cette vision, nous sommes prêts à contribuer au renforcement de la coopération entre l'ASEAN et l'Union africaine à l'avenir, dans l'intérêt du progrès commun de l'Afrique et de l'Asie.

# Annexe X

## Déclaration de S. E. M. Urmas Reinsalu, Ministre des affaires étrangères de l'Estonie

Je me joins aux autres orateurs pour féliciter la Mission permanente de l'Afrique du Sud d'avoir organisé la visioconférence d'aujourd'hui et remercier les intervenants de leurs exposés éclairants.

On ne saurait trop insister sur l'importance des partenariats entre l'ONU, l'Union africaine et les organisations sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'exemple du Soudan illustre parfaitement comment le fait de profiter des atouts de chaque organisation peut appuyer les aspirations des peuplent qui tournent la page de décennies de dictature pour instaurer la démocratie et la paix dans leur pays.

Les orateurs précédents ont déjà mis en exergue de nombreux autres exemples montrant comment une étroite coopération entre l'ONU et l'Union africaine contribue à la consolidation et à la pérennisation de la paix sur le continent. L'Estonie a conscience du lien étroit qui unit sécurité, prospérité et bonne gouvernance, et reste donc attachée à l'approche holistique appliquée pour appuyer la paix et la sécurité en Afrique. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a mis un peu plus en évidence la nécessité d'une coopération renforcée, car c'est ensemble que nous serons les mieux à même de lutter contre la pandémie et ses effets. Il est évident qu'une coopération plus étroite entre ces deux organisations doit être notre objectif commun. À cet égard, je voudrais souligner trois domaines thématiques dans lesquels l'Estonie souhaiterait voir une coopération accrue.

Premièrement, nous décelons un immense potentiel de coopération dans le domaine de la prévention des conflits. Nous appuyons l'appel du Secrétaire général à renforcer les mécanismes d'alerte rapide afin de garantir une intervention préventive rapide et efficace. Je tiens également à exprimer le soutien total de l'Estonie à l'initiative africaine Faire taire les armes d'ici 2020. Les mesures concrètes énoncées dans le plan d'action y afférent sont indispensables pour promouvoir la paix, la stabilité et la sécurité en Afrique, tout en s'attaquant aux causes profondes des conflits. Accroître le respect des droits de l'homme, de la bonne gouvernance, de l'état de droit et de la démocratie est au cœur des efforts de prévention et contribue également à prévenir l'extrémisme violent et le terrorisme. En outre, nous voyons un intérêt à maximiser la coopération trilatérale entre l'ONU, l'Union africaine et l'Union européenne dans les domaines de la prévention des conflits et de la médiation. Ces ressources, atouts et liens complémentaires jettent les bases d'une intervention plus efficace.

Deuxièmement, l'Estonie souhaiterait également voir une coopération accrue dans le domaine des changements climatiques, dont nous constatons déjà les effets dévastateurs du Sahel à la Corne de l'Afrique. Nous devons agir sans attendre face à ce moteur de conflit, avant que la situation ne se dégrade davantage et perturbe la vie de millions de personnes.

Troisièmement, l'Estonie est favorable à une coopération renforcée autour du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous devons poursuivre nos efforts pour garantir que les femmes et les filles africaines participent à tous les aspects de l'activité sociale, y compris la prévention et le règlement des conflits et les efforts de consolidation de la paix. Nous insistons également sur l'importance d'une action conjointe entre l'ONU et l'Union africaine pour mettre fin aux violences sexuelles liées aux conflits, ainsi qu'aux violations et atteintes commises contre les enfants touchés par les conflits armés.

Je voudrais, pour terminer, citer un proverbe africain bien connu, très approprié pour le débat d'aujourd'hui, selon lequel « si vous voulez aller vite, partez seul ; si vous voulez aller loin, partez ensemble ». Je suis convaincu que renforcer davantage la coopération entre l'ONU et l'Union africaine nous permettra d'aller loin et d'aller vite s'agissant de contribuer à faire prévaloir la paix, la prospérité et un avenir meilleur pour les peuples africains.

# Annexe XI

## Déclaration de S. E. M. Heiko Maas, Ministre fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne

Nous nous souviendrons de 2020 comme de l'année durant laquelle un virus a envahi toute notre planète. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a causé des dégâts considérables et attisé les tensions géopolitiques. Mais elle a également mis en évidence la valeur de la coopération internationale. Virus, changements climatiques, conflits violents – nous ne pouvons venir à bout de ces défis que si nous œuvrons de concert, par-delà les pays et les continents, et si les organisations multilatérales, telles que l'ONU et l'Union africaine, sont au cœur de notre action. C'est pourquoi le débat d'aujourd'hui est opportun, et je remercie le Président sud-africain Ramaphosa de l'avoir organisé. L'Allemagne est fervente partisane d'une coopération resserrée entre l'ONU et l'Union africaine. Nous plaidons pour que l'Afrique joue un rôle plus important au sein de l'ONU – notamment avec la réforme du Conseil de sécurité, qui octroierait à l'Afrique un siège permanent – et restons un des premiers donateurs bilatéraux de l'Union africaine.

Trois domaines me semblent s'imposer pour une coopération plus étroite encore entre l'ONU et l'Union africaine. Il s'agit, premièrement, de la lutte contre le virus. Les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et les organismes des Nations Unies ont fait un travail remarquable pour accélérer la mobilisation de l'Afrique face à la pandémie. Ils vont désormais jouer un rôle crucial pour faire en sorte que les vaccins soient de véritables biens publics sur le continent africain. À cet fin, l'Union africaine va pouvoir peut compter sur le Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 et à COVAX, son volet vaccins. L'Allemagne a soutenu l'OMS et l'Afrique tout au long de la pandémie. Nous venons de faire don à l'OMS de plus de 120 millions de masques médicaux, dont une grande partie ira aux pays africains.

Deuxièmement, nous accueillons positivement une coopération toujours plus étroite entre l'ONU et l'Union africaine, notamment au niveau du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union, pour mettre fin aux conflits violents. Il y a des raison d'espérer et du travail à faire au Soudan, où nous sommes déterminés à appuyer le processus de paix et la transition vers la démocratie ; en Libye, où nous avons fait des progrès considérables vers une solution politique ; et en Éthiopie, où l'ONU a, dans un premier temps, été autorisée à accéder aux zones contrôlées par le Gouvernement dans la région du Tigré. Nous apprécions vivement la détermination avec laquelle, en votre qualité de Président en exercice de l'Union africaine, vous avez fait en sorte, Monsieur le Président, que cela soit possible.

Je tiens à réaffirmer notre appui à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial. J'exhorte tous les pays à donner suite à la résolution 2532 (2020). Les combats doivent cesser dans le monde.

L'Allemagne appuie également résolument l'initiative de l'Union africaine visant à faire taire les armes. Nous faisons équipe avec elle pour réduire le flux d'armes dans les zones de conflit et former des experts en matière de maîtrise des armements.

En tant que membre du Conseil, l'Allemagne a fait clairement savoir qu'une paix et une réconciliation véritables sont impossibles sans l'application du principe de responsabilité, sans le respect des droits de l'homme et sans la participation des femmes sur un pied d'égalité avec les hommes. C'est pourquoi nous devons tous honorer les engagements que nous avons pris au titre la résolution 2467 (2019) de protéger et d'autonomiser les personnes rescapées de violences sexuelles liées aux conflits.

Troisièmement, l'Union africaine et l'ONU sont des partenaires naturels dans la lutte contre les changements climatiques, dont les conséquences sur la paix et la sécurité sont bien réelles, en particulier en Afrique. Du Sahel à la Somalie, les sécheresses, la faim et les déplacements de population sont des catalyseurs de conflits. C'est la raison pour laquelle l'Allemagne a solidement inscrit les changements climatiques à l'ordre du jour du Conseil, avec l'appui de presque tous ses membres. Nous avons créé un groupe d'experts officieux composé de membres du Conseil de sécurité sur le climat et la sécurité. Le Niger et l'Allemagne ont coprésidé la première réunion du groupe le mois dernier, au cours de laquelle nous avons examiné les effets des changements climatiques sur la situation en matière de sécurité en Somalie.

La pandémie, les conflits violents et les changements climatiques sont autant de défis que nous retrouverons l'année prochaine. Mais en œuvrant de concert, nous pouvons faire de 2021 le point d'inflexion qui nous permettra de reconstruire en mieux en Europe, en Afrique et dans le monde. L'ONU et l'Union africaine joueront un rôle clef dans cette entreprise, et l'Allemagne est prête à y concourir.

## Annexe XII

### Déclaration de S. E. M. James Duddridge, Ministre pour l'Afrique du Nord du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Je remercie le Président, ainsi que le Secrétaire général António Guterres et le Président Moussa Faki Mahamat de leurs exposés éclairants dans le cadre de cet important débat.

En tant que Ministre pour l'Afrique du Royaume-Uni, j'ai à cœur de travailler en étroite collaboration avec l'Union africaine, qui est pour moi une priorité personnelle. J'ai d'ailleurs été le Premier Ministre britannique à me rendre à l'étranger après la première vague de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) lorsque j'ai rencontré les commissaires de l'Union africaine en juillet. Le Royaume-Uni va investir jusqu'à 27 millions de dollars dans le Fonds COVID-19 de l'Union africaine pour lutter contre la maladie et sauver des vies.

Dans mes observations, je me concentrerai sur trois aspects clefs du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine susceptibles de renforcer l'objectif fondamental de l'Organisation des Nations Unies, qui est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il s'agit, premièrement, de l'identification précoce des risques pour la paix et la sécurité régionales ; deuxièmement, de la coordination des efforts de médiation et de promotion du règlement pacifique des conflits ; et troisièmement, d'un appui cohérent à la mise en œuvre des accords de paix, à la consolidation de la gouvernance démocratique et à l'édification de la paix.

Tant l'ONU que l'Union africaine auraient beaucoup à gagner d'une analyse plus intégrée afin de détecter l'émergence ou la réapparition des conflits. Nous ne devons pas hésiter à identifier les facteurs sous-jacents d'instabilité et de conflit et à avoir des conversations franches sur les domaines dans lesquels nous devons agir. Le Royaume-Uni est fier d'appuyer le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent, mis en place par l'Union africaine, et je me réjouis à la perspective de visiter le Centre d'alerte précoce lors de mon prochain voyage à Addis-Abeba. Toutefois, des informations précises et en temps voulu doivent être accompagnées de plans pour une action efficace et rapide, qui doit être menée au niveau de l'État, de la région ou du continent. L'appui de l'Union africaine aux élections à Madagascar il y a deux ans et sa médiation au Soudan l'année dernière sont des exemples impressionnants de ce qu'elle peut accomplir. Cependant, dans d'autres cas, l'Union africaine et l'ONU sont intervenues trop tard, voire pas du tout. La clef d'un plus grand succès partagé réside dans la cohérence de notre approche.

Cela m'amène à ma deuxième observation. Lorsque des conflits éclatent, l'ONU et l'Union africaine ont des compétences complémentaires à offrir. Nous sommes tous profondément préoccupés par la situation au Tigré, où les priorités immédiates sont d'assurer un meilleur accès humanitaire et de garantir la protection des civils et des droits de l'homme. Le Royaume-Uni continuera d'appuyer les efforts menés par l'Union africaine à cet égard. J'exhorte toutes les parties à accepter les offres de soutien crédibles afin d'établir les conditions d'une solution politique durable.

J'en viens à ma troisième observation. Une fois le conflit achevé, le véritable travail de consolidation et de pérennisation de la paix commence. La poursuite du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine est essentielle pour qu'aboutisse l'accord de paix conclu en République centrafricaine grâce à leurs efforts conjoints. La prochaine étape est la tenue d'élections crédibles, inclusives et pacifiques dans le courant du mois.

Une coopération solide est particulièrement importante durant les phases de transition des opérations de maintien de la paix, lorsque l'ONU ou l'Union africaine reconfigure sa présence pour répondre à l'évolution de la situation. Je nourris l'espoir que l'Union africaine pourra apporter ses compétences et son appui politique au travail de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan, afin d'accompagner le Soudan dans sa transition vers la démocratie.

Les forces de l'Union africaine jouent actuellement un rôle irremplaçable en Somalie. Je rends hommage aux courageux hommes et femmes de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), l'opération de paix dirigée par l'Union africaine. Si les forces de sécurité somaliennes sont désormais plus robustes, elles auront encore besoin d'être appuyées à l'avenir. J'encouragerai l'Union africaine, l'ONU et d'autres à redoubler d'efforts à cet égard, afin de garantir que la Mission dirigée par l'Union africaine évolue en fonction des capacités croissantes de la Somalie.

La prévisibilité et la durabilité du financement sont un élément important de la capacité de l'Union africaine de déployer des opérations comme l'AMISOM. Le Royaume-Uni est favorable, sur le principe, au financement de futures opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine au moyen des contributions des États Membres au budget de l'ONU, au cas par cas et sous réserve de certaines conditions essentielles.

De toute évidence, il est impératif d'approfondir et d'élargir le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine si nous voulons réaliser notre objectif commun d'une Afrique sans conflits. Le Royaume-Uni reste déterminé à appuyer ce partenariat.

# Annexe XIII

## Déclaration de S. E. M. Febrian Ruddyard, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie

Je tiens à me faire l'écho des autres délégations et à vous souhaiter, Monsieur le Président, la bienvenue au Conseil de sécurité et à vous remercier d'avoir organisé cet important débat. Je voudrais également remercier de leurs exposés le Secrétaire général António Guterres et M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine.

Nous nous félicitons de la déclaration du Président qui vient d'être adoptée sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine (S/PRST/2020/11). Cette réunion arrive à point nommé.

Comme le dit l'adage « les voisins connaissent la situation mieux que quiconque », les organisations régionales et sous-régionales ont des capacités et des connaissances singulières sur le terrain, qui contribuent grandement à la prévention et au règlement des conflits, ainsi qu'à la pérennisation de la paix. Dans ce contexte, nous nous félicitons des progrès importants réalisés dans l'approfondissement du partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine, qui est essentiel pour relever les défis complexes et en évolution constante que rencontre l'Afrique en matière de paix et de sécurité. Nous sommes également encouragés de constater que ce partenariat a contribué à des progrès dans de nombreux pays africains, notamment en République centrafricaine, au Soudan du Sud et au Soudan.

Les progrès obtenus doivent être préservés dans la durée. Il est essentiel de renforcer la coopération dans le cadre de ces efforts, d'autant plus que le continent est confronté à de nombreux défis, comme le terrorisme, la criminalité organisée et les effets multidimensionnels de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), entre autres. Dans ce contexte, je voudrais souligner trois domaines dans lesquels le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine peut être encore renforcé.

Premièrement, nous devons resserrer la collaboration entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Nous prenons acte du fait que les deux Conseils se sont réunis en septembre et ont discuté de plusieurs questions importantes, notamment la situation au Mali et en Somalie et l'initiative Faire taire les armes. Nous apprécions également le rôle précieux que jouent les trois membres africains du Conseil de sécurité en expliquant clairement la perspective africaine durant les délibérations du Conseil.

Nous convenons avec le Secrétaire général qu'il importe de renforcer la collaboration en matière de prévention des conflits. À cet égard, nous félicitons l'Union africaine d'avoir assumé le rôle de médiatrice dans plusieurs situations cette année. Il est impératif de veiller à ce que le Conseil de sécurité fournisse l'appui politique nécessaire dans les situations où l'Union africaine joue un rôle de chef de file.

Deuxièmement, nous devons renforcer les partenariats entre les opérations de maintien de la paix et les opérations d'appui à la paix. Le Conseil doit continuer d'appuyer les initiatives de maintien de la paix et les opérations d'appui à la paix régionales et sous-régionales, notamment grâce à l'échange de connaissances, de compétences et à la formation, entre autres choses.

De son côté, l'Indonésie reste pleinement déterminée à soutenir une paix durable en Afrique. Dans le cadre de sa contribution, l'Indonésie compte actuellement sur le continent plus de 1 500 soldats de la paix, dont 98 femmes, qui sont déployés au sein de huit missions des Nations Unies. Dans ce contexte, le rôle indispensable

des femmes dans les opérations de maintien de la paix ne doit pas être ignoré. Nous plaidons ainsi en faveur du renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine afin de promouvoir une plus grande participation et un rôle plus important des femmes dans les opérations de maintien de la paix, conformément à la résolution 2538 (2020).

Nous saluons également la détermination de l'Union africaine et de ses États membres à lutter contre le terrorisme, notamment grâce à des initiatives telles que la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, la Force multinationale mixte et la décision de déployer la Force africaine prépositionnée dans la région du Sahel.

Troisièmement, il faut faire plus afin de remédier aux causes profondes de l'instabilité. Sur la base de plusieurs exposés concernant la situation dans des pays africains donnés, nous croyons comprendre que de nombreux facteurs influant sur la paix et la sécurité en Afrique sont interconnectés. Le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine doit donc être guidé par cette interconnexion. Il doit permettre de mener des interventions efficaces face aux réalités et aux problèmes changeants sur le terrain.

Nous accueillons avec satisfaction le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, qui reconnaît la nécessité de renforcer les capacités nationales en matière de lutte contre les causes profondes des conflits. Un partenariat de cette nature doit être entretenu sur la base de la bonne foi, de l'honnêteté et de la sincérité. Il doit également prendre en compte les priorités nationales afin de garantir une appropriation solide et une mise en œuvre réussie.

Enfin, depuis qu'elle a accueilli la toute première Conférence afro-asiatique en 1955, l'Indonésie a continué d'assurer fidèlement un appui et une solidarité indéfectibles aux nations africaines. Dans cet esprit, nous réitérons notre ferme appui à la noble initiative visant à faire taire les armes en Afrique et à promouvoir l'Agenda 2063 de l'Union africaine afin de débarrasser l'Afrique des conflits et d'assurer sa prospérité. Le Conseil peut être assuré que la volonté de l'Indonésie d'être un partenaire véritable pour l'Afrique dépassera largement la durée de son mandat au Conseil de sécurité.

## Annexe XIV

### Déclaration de la Mission permanente de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Nous tenons en premier lieu à remercier le Président Ramaphosa de présider cette importante réunion, et à féliciter son pays de son accession à la présidence du Conseil de sécurité durant le mois de décembre. Nous remercions également le Secrétaire général et les autres intervenants des informations fournies aujourd'hui.

La République dominicaine salue l'étroite collaboration entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine durant cette période où tous les pays rencontrent des difficultés liées aux effets socioéconomiques dévastateurs de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La collaboration entre l'ONU et l'Union africaine est plus importante que jamais, car son objectif principal est de remédier efficacement aux conflits sur le continent et de rechercher des solutions systématiques et cohérentes. À cet égard, nous saluons la tenue d'une réunion conjointe entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité en septembre de cette année, qui avait pour objectif de renforcer la collaboration entre les deux organes dans la quête de paix et de sécurité en Afrique. Ils doivent tous deux redoubler d'efforts pour adopter des procédures normalisées, en particulier en matière de prévention des conflits, notamment les visites communes sur le terrain dans les endroits où cela est nécessaire.

Dans ce contexte, nous disons à nouveau qu'il faut investir davantage dans la prévention des conflits. Il est essentiel de mettre l'accent sur leurs causes profondes pour éviter leur apparition et pour désamorcer les situations de crise avant qu'elles ne s'intensifient.

L'ONU et l'Union africaine œuvrent conjointement au règlement des conflits, comme en témoignent par exemple les processus de consolidation de la paix en Côte d'Ivoire et en Guinée-Bissau, ainsi que l'action en faveur du maintien de la paix que mènent la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et la Force multinationale mixte dans la région du lac Tchad.

En dépit de ces progrès, dans certains pays de la région, des facteurs tels que l'extrémisme violent, le terrorisme, la corruption et l'impunité restent les principales sources d'instabilité qui, conjuguées aux effets néfastes des changements climatiques, constituent une véritable menace à la stabilité politique. En outre, l'augmentation du nombre de personnes déplacées et de réfugiés contribue à l'aggravation de la situation humanitaire dans une grande partie des pays de la région.

De même, il reste difficile de répondre aux exigences des populations, qui vont de la maîtrise des armements à la lutte contre l'impunité et à la mise en place d'un cadre commun de sécurité régionale en vue de créer les conditions nécessaires à l'intégration et au développement sur l'ensemble du continent.

En conséquence, nous estimons qu'il faut renforcer la coopération entre l'ONU et l'Union africaine afin de fournir une aide dans tous les domaines pertinents, sur la base de l'échange d'expériences et de bonnes pratiques. Le renforcement de la coordination, tout en investissant dans le renforcement des capacités, doit donc être l'axe principal de nos efforts. L'utilisation des avantages comparatifs de chaque organisation pourrait permettre d'utiliser plus efficacement les ressources, de limiter le chevauchement des efforts et d'améliorer leur efficacité. À cette fin, il est essentiel d'établir une coopération solide.

L'ONU doit continuer de renforcer son appui au cadre de l'Union africaine, notamment l'application de son plan phare, l'Agenda 2063, ainsi que du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'initiative Faire taire les armes d'ici 2020. La coopération suppose également de renforcer la coordination avec les mécanismes de coopération régionale en Afrique. À cet égard, la participation significative des femmes et des jeunes est essentielle et nécessite une mobilisation conjointe indispensable.

Enfin, l'Afrique est confrontée à de multiples problèmes, qui sont exacerbés par les conséquences sociales et économiques de la pandémie de COVID-19. C'est pourquoi il importe de renforcer la coopération multilatérale. Nous devons unir nos efforts afin de bâtir une Afrique pacifique et stable.

## Annexe XV

### Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français et anglais]

Je salue l'Afrique du Sud qui, présidant l'Union africaine et le Conseil de sécurité, a choisi de mettre à l'honneur la coopération entre l'ONU et l'Union africaine. Ce partenariat est stratégique, non seulement pour prévenir et résoudre les crises en Afrique, mais aussi parce que nous avons besoin de l'Union africaine et des États africains pour répondre aux menaces mondiales. C'est pourquoi nous soutenons les efforts du Secrétaire général et de l'Union africaine pour renforcer ce partenariat.

L'Union africaine joue un rôle majeur dans la prévention et le règlement des crises politiques en Afrique. Nous l'avons vu à Madagascar en 2018 et au Soudan en 2019. Cette année encore, la présidence sud-africaine est parvenue à installer une médiation de l'Union africaine sur la question du Grand barrage éthiopien de la Renaissance. Ces succès doivent être soulignés. Nous saluons également, Monsieur le Président, votre mobilisation en faveur d'un règlement pacifique de la crise en Éthiopie.

Le Conseil de sécurité doit appuyer l'engagement de l'Union africaine dans la prévention et le règlement des crises sur le continent. C'est le cœur du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, sur la coopération entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales. Le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine revêt également une importance stratégique en matière de sécurité. La contribution africaine au maintien de la paix est inestimable. Nous avons un intérêt collectif à la renforcer. La France soutient le développement et le financement durable et prévisible des opérations africaines de paix, y compris sur contributions obligatoires des Nations Unies.

Les pays africains doivent être en mesure d'assurer leur propre sécurité et de renforcer leur coopération régionale dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Nous espérons que des progrès pourront être accomplis en 2021. Les réunions entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine doivent permettre d'avancer sur ce sujet. La Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel est un exemple à promouvoir. Notre objectif est qu'elle devienne pleinement autonome. Mais, pour y parvenir, elle a encore besoin d'un soutien aussi ambitieux que possible, auquel le Conseil de sécurité doit contribuer.

Le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine peut aller encore plus loin, en soutenant des projets pour mettre en œuvre concrètement l'initiative « Faire taire les armes en Afrique », l'Accord de Paris sur les changements climatiques, et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous encourageons la poursuite des efforts de l'Union africaine pour opérationnaliser la Zone de libre-échange continentale africaine.

La coopération doit également se renforcer face aux menaces sanitaires. La résolution 2532 (2020) que nous avons portée avec la Tunisie appelle à une cessation des hostilités et à plus de coopération entre organisations régionales et internationales pour faciliter la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). L'Union africaine a contribué à l'effort global en mobilisant très rapidement les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies. Le Président Macron a défendu un moratoire sur la dette des pays africains. La France s'est engagée à mobiliser 1,2 milliard d'euros pour aider les pays africains à lutter contre cette pandémie.

Le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine ne peut être un succès que s'il implique la société civile. Je salue l'Envoyée spéciale pour la jeunesse de l'Union africaine pour sa détermination à porter les revendications des jeunes femmes africaines dans le cadre du Forum Génération Égalité que la France accueillera avec ONU-Femmes et le Mexique. Ces revendications seront entendues. Nous appelons les envoyées spéciales du Secrétaire général de l'ONU et de l'Union africaine à travailler ensemble pour que les actions de terrain bénéficient plus systématiquement aux femmes et aux jeunes.

Je conclurai, Monsieur le Président, en félicitant à nouveau l'Afrique du Sud pour cette réunion et pour sa présidence, et plus largement pour ses deux années passées au Conseil de sécurité. Ces deux années ont permis à votre pays de contribuer significativement au succès de la méthode multilatérale.

## Annexe XVI

### Déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : russe]

Nous nous félicitons, Monsieur le Président, que vous participiez en personne à la visioconférence de ce jour en votre qualité de Président du Conseil de sécurité et Président en exercice de l'Union africaine. Nous saluons également la présence des intervenants de haut niveau – le Secrétaire général António Guterres et le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat – à notre visioconférence. Nous les remercions des informations et analyses qu'ils nous ont présentées.

La Russie a toujours préconisé un renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine. Ces dernières années, le dialogue des deux organisations concernant la paix et la sécurité en Afrique a véritablement évolué. Deux accords-cadres ont été signés et sont mis en œuvre avec succès. Des réunions conjointes du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité sont organisées chaque année, ainsi que des conférences de haut niveau. Discuter des questions clefs à l'ordre du jour africain sous ce format ainsi que dans le cadre de manifestations conjointes, de missions de terrain et de visites de représentants spéciaux contribue à renforcer l'efficacité des efforts communs de prévention et de règlement des conflits. Parmi les exemples de coopération réussie sur le terrain, on peut citer l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, qui a aujourd'hui achevé son mandat, ou encore l'assistance fournie par l'ONU à la Mission de l'Union africaine en Somalie et à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel.

Nous sommes satisfaits que l'Afrique parle d'une seule voix et avec force au Conseil de sécurité. Nous nous félicitons de la grande cohésion affichée par les trois pays africains siégeant au Conseil, auxquels s'est jointe Saint-Vincent-et-les Grenadines, qui partage les mêmes vues. Nous savons gré à la délégation sud-africaine de la contribution qu'elle a apportée aux travaux du Conseil de sécurité pour relever les grands défis en matière de paix et de sécurité au cours des deux dernières années.

Il est important que les Africains prennent de plus en plus l'initiative en matière de paix et de sécurité sur leur continent. Nous ne pouvons à cet égard que saluer les efforts que vous avez déployés, Monsieur le Président, pour régler la situation concernant le Grand barrage éthiopien de la Renaissance, ainsi que la crise qui sévit dans le nord de l'Éthiopie.

L'initiative phare de l'Union africaine visant à faire taire les armes sur le continent est une démonstration claire de la volonté et de la détermination des acteurs de la région. Nous estimons que les échanges entre l'ONU et les organisations régionales africaines doivent être fondés sur la notion que c'est aux organisations régionales de déterminer les modalités de règlement des différends sur le continent, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. L'ONU, quant à elle, a pour mission d'accompagner de manière globale ces efforts, comme le veut le principe cher à l'Union africaine préconisant des solutions africaines aux problèmes africains. Nous pensons que l'efficacité de la coopération future dans ce domaine dépendra de la manière dont sont réglées les questions prioritaires suivantes.

Premièrement, nous comprenons les préoccupations que nourrissent les partenaires africains au sujet de l'appui financier aux opérations de paix africaines. Il importe de renforcer la prévisibilité, la fiabilité et la souplesse de ce soutien. Nous

sommes prêts à poursuivre un dialogue constructif à cet égard, tant au Conseil de sécurité que dans d’autres enceintes de l’Organisation, dès qu’une position commune aura été arrêtée sur le financement des opérations de paix sous conduite africaine.

Il est tout aussi important d’assurer le suivi de la prévention des conflits sur le continent et de mettre en place des systèmes d’alerte rapide. Nous ne devons pas non plus relâcher nos efforts s’agissant de lutter contre l’afflux et la prolifération des armes illicites.

Nous estimons qu’une attention particulière doit être accordée à la menace terroriste, de plus en plus grande. Les organisations terroristes exploitent activement la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) pour assoir leurs positions. La situation dans la région sahélo-saharienne, qui s’est fortement détériorée récemment, est particulièrement préoccupante. Nous sommes disposés à faire profiter nos partenaires africains de notre expérience en matière antiterroriste, ainsi qu’à mettre en œuvre des projets de renforcement des capacités du continent pour contrer les menaces que représentent le terrorisme et l’extrémisme.

Enfin, il serait bénéfique à la coopération entre l’ONU et l’Afrique que soit réglé le problème des sanctions unilatérales illégales qui continuent d’être imposées contre certains États du continent. Dans ce contexte, nous tenons une nouvelle fois à relayer l’appel du Secrétaire général Guterres à suspendre les sanctions unilatérales qui restreignent la capacité des États de faire face à la pandémie. De manière générale, nous sommes toujours pour que le Conseil de sécurité passe régulièrement en revue les régimes de sanctions qu’il impose. Ceux-ci ne doivent pas affecter la capacité des États de faire face aux menaces telles que la criminalité organisée et le terrorisme en s'appuyant sur des forces de sécurité efficaces. De plus, ces régimes ne doivent pas aggraver la situation humanitaire.

Conformément aux décisions du premier Sommet Russie-Afrique, qui s’est tenu en octobre 2019, notre pays continuera de développer une coopération équitable avec ses partenaires africains. À ce stade, notre priorité est d’aider l’Afrique à surmonter les conséquences de la pandémie de COVID-19 et à améliorer la situation épidémiologique. Nous réaffirmons notre volonté de promouvoir la coopération dans ce domaine, notamment en ce qui concerne l’approvisionnement et le début de la production du Spoutnik V, le vaccin que la Russie a récemment présenté avec succès à l’ONU.

## Annexe XVII

### Déclaration de M. Rodney Hunter, Coordonnateur politique à la Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que le Président Ramaphosa, d'avoir organisé la discussion d'aujourd'hui. Je tiens également à remercier le Secrétaire général et le Président de l'Union africaine de leurs exposés détaillés de ce matin.

L'Union africaine a prouvé à maintes reprises qu'elle était un partenaire indispensable de l'ONU sur le continent africain. Ces dernières années, nous avons approfondi la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, en reconnaissant les avantages propres à chaque organisation, nos valeurs partagées et nos intérêts communs. Nous sommes tous fermement attachés à l'esprit du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons.

Nous saluons le bon travail du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, dont l'étroite collaboration dans la prise de décisions est essentielle pour prévenir les conflits sur le continent et y répondre efficacement.

Nous saluons également l'ONU pour son appui à l'initiative de l'Union africaine « Faire taire les armes en Afrique » et pour son soutien politique, technique et logistique aux efforts de médiation et de mise en œuvre des accords de paix de l'Union africaine en République centrafricaine, en Guinée-Bissau, au Mali, au Soudan du Sud et au Soudan.

Nous apprécions les efforts coordonnés que mènent l'ONU et l'Union africaine pour remédier à l'instabilité en Somalie. Malgré un environnement opérationnel périlleux, les efforts conjoints apporteront stabilité et sécurité à long terme au peuple somalien.

De même, nous reconnaissons les efforts déployés par l'ONU et l'Union africaine au Darfour au cours de la dernière décennie – notamment par l'intermédiaire de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) – pour protéger les civils, appuyer l'extension de l'autorité de l'État et surveiller les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits. Les États-Unis restent déterminés à assurer un retrait responsable de la MINUAD. Nous espérons également que la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan sera bien placée pour reprendre les principales responsabilités de la MINUAD, notamment l'appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba.

En ce moment même, le solide partenariat entre l'ONU et l'Union africaine s'avère crucial pour faire face au conflit du Tigré et à l'urgence humanitaire qui menace la stabilité de la région. La violence a déjà poussé des dizaines de milliers de personnes à fuir leur foyer et met en danger la vie de beaucoup d'autres, à la fois du fait des attaques directes contre les civils et de la discrimination ethnique. En travaillant ensemble et avec l'appui de la communauté internationale, l'ONU et l'Union africaine sont les mieux placées pour assurer la protection des civils, garantir un accès libre, sûr et sans entrave de l'aide humanitaire et faire pression en vue d'une solution pacifique et durable.

L'ONU et l'Union africaine ont également entrepris conjointement des efforts pour endiguer la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) dans toute la région. La Commission de l'Union africaine travaille sans relâche pour accompagner les efforts des États Membres et pour appuyer et mettre en œuvre une

réponse à la pandémie à l'échelle du continent. L'ONU a apporté sa contribution en élaborant des plans de sécurité et en aidant à la formulation de directives pour les opérations de soutien à la paix afin d'assurer la protection contre la transmission de la COVID-19 pendant la pandémie.

Nous saluons également l'ONU et l'Union africaine pour leur coopération en vue de promouvoir les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, y compris la mission de solidarité de haut niveau d'octobre 2019 dans la Corne de l'Afrique. Les femmes et les filles continuent d'être touchées de manière disproportionnée par les situations de conflit, et il est essentiel d'accroître la représentation des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions liées à la paix et à la sécurité. Les besoins et les perspectives des femmes et des filles doivent être pris en compte dans tous les aspects de la prévention, de la gestion et de la résolution des conflits afin de mieux protéger les besoins de l'ensemble de la population et d'y répondre. Cela permettra d'instaurer une paix plus durable à l'avenir.

Forts de cet élan, nous attendons avec intérêt la poursuite de notre coopération avec l'Union africaine et l'ONU pour améliorer la qualité de nos efforts de maintien de la paix, notamment en prévenant l'exploitation et les atteintes sexuelles et en répondant aux allégations à cet égard formulées à l'encontre du personnel des deux organisations sur le terrain en Afrique. Nous restons profondément troublés par les allégations persistantes contre des soldats de la paix en République centrafricaine. Il est essentiel que l'Union africaine et l'ONU créent des mécanismes efficaces pour prévenir l'exploitation, les atteintes et les manquements, et pour promouvoir la responsabilité en cas d'allégations. Nous demandons instamment à tous les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police d'appliquer strictement la politique de tolérance zéro de l'ONU et de l'Union africaine.

Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier l'Afrique du Sud pour son leadership au sein de l'Union africaine au cours de l'année écoulée, notamment pour la mise en place d'une stratégie inclusive pour traiter la COVID-19 sur le continent africain. Elle a été extrêmement utile pour faire face à cette crise sanitaire et limiter les retombées économiques de la pandémie. Votre travail, Monsieur le Président Ramaphosa, et le dévouement de votre pays et de votre peuple envers les habitants du continent ont littéralement sauvé d'innombrables vies. Nous apprécions également le rôle positif que vous avez joué en assurant à l'Union africaine un rôle de médiation dans les négociations concernant le Grand barrage éthiopien de la Renaissance.

L'Union africaine est un partenaire essentiel pour œuvrer en faveur de la paix et de la sécurité, et nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre collaboration à l'avenir.

## Annexe XVIII

### Déclaration de M. Mohamed Abdullahi Mohamed Farmajo, Président de la Somalie

C'est un grand honneur d'avoir été invité à participer à ce dialogue important et opportun sur la coopération entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales et sous-régionales, avec un accent particulier sur l'Union africaine, par S. E. M. Matamela Cyril Ramaphosa, Président de la République sud-africaine. Je félicite l'Afrique du Sud pour sa présidence du Conseil de sécurité et je remercie tous les membres de l'Union africaine et du Conseil de sécurité pour leur coopération et leur appui continus dans le cheminement de la Somalie vers la stabilité, le progrès et le développement durable.

La Somalie, en tant que membre de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies, considère les deux organisations comme des organismes jumeaux et complémentaires œuvrant en faveur de la paix, de la sécurité et du développement durable à travers le continent africain et au-delà. Dans cet univers mondialisé, interconnecté et interdépendant, nous ne devons pas nous laisser tromper par des délimitations géographiques simples et nettes, mais plutôt être guidés par la nécessité de progresser et de prospérer ensemble à l'échelle mondiale. Ce que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue de nous apprendre à tous, c'est que plus les partenariats que nous pouvons établir et maintenir sont efficaces, meilleures sont les chances d'un développement gagnant-gagnant pour tous.

L'accent mis par cette réunion sur l'efficacité du partenariat entre l'Union africaine et l'ONU pour contribuer au règlement des conflits en Afrique et à la pérennisation de la paix, notamment en contribuant à l'ambition de l'Union africaine de faire taire les armes sur le continent dans un avenir proche, est extrêmement opportun.

Malheureusement, à travers le continent africain, alors que de nombreux conflits se terminent, de nouveaux conflits éclatent. Les défis liés à la paix et à la sécurité en Afrique ont pour effet de réduire les possibilités auxquelles peuvent prétendre les peuples qui la composent. Ils entachent par ailleurs les réputations nationales et sont une source de frustration et de déception pour les partenaires et investisseurs internationaux. Si l'Afrique n'est plus le « continent sans espoir », elle n'a pas totalement réussi à faire taire les armes qui l'ont fait apparaître comme un échec aux yeux du reste du monde. Certes, les conflits partout dans le monde, y compris sur le continent africain, sont dynamiques, complexes et difficiles à résoudre sans s'attaquer aux causes profondes. Cependant, aucune analyse ou intervention véritable n'est possible en termes de gestion ou de prévention des conflits sans un dialogue et des partenariats solides.

Depuis l'adoption des résolutions 1809 (2008) et 2033 (2012), il existe un partenariat solide entre l'architecture de paix et de sécurité de l'ONU et de l'Union africaine, qui est renforcé par des interactions régulières. En outre, le rapport annuel du Secrétaire général António Guterres sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique (S/2020/860) met clairement en évidence le fort esprit de collaboration et la volonté manifeste d'aborder ensemble les menaces à la paix et à la sécurité. Il s'agit là d'une pratique qui doit être encouragée et d'une stratégie qui doit être davantage institutionnalisée pour être encore plus efficace.

En Somalie, le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine se manifeste clairement dans les opérations menées par les contingents de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), qui se battent courageusement aux côtés de l'Armée nationale somalienne pour y éliminer les derniers vestiges du terrorisme international,

à savoir les Chabab. Avec le soutien du Conseil de sécurité et de l'Union africaine, nous nous efforçons de transférer avec succès l'ensemble des responsabilités en matière de sécurité de l'AMISOM à l'Armée nationale somalienne dès que possible. Cependant, nous luttons contre un groupe terroriste international tenace et déterminé qui a des ambitions mondiales et qui n'a absolument que faire de la vie humaine.

En conséquence, mon gouvernement est sincèrement convaincu que nous ne pouvons pas mener un combat national de portée mondiale alors que l'embargo sur les armes imposé par l'ONU entrave notre action. Le Conseil de sécurité et l'Union africaine doivent, plus que jamais, soit lever l'embargo sur les armes, soit aider la Somalie à trouver une voie structurée pour sortir de l'embargo afin que nous puissions défendre correctement notre peuple et apporter la stabilité dont la région, le continent et le monde ont besoin pour mieux se relever de la crise socioéconomique provoquée par la maladie à coronavirus (COVID-19).

Dans toutes les questions relatives à la paix et à la sécurité, il est fondamental de rechercher des solutions politiques pacifiques par la voie du dialogue et de la médiation, comme le prévoit le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Il est également primordial de s'attaquer aux causes profondes, qui sont souvent nombreuses et complexes. En Somalie, nous travaillons d'arrache-pied en ce sens en poursuivant la réconciliation et en achevant le processus de révision constitutionnelle, afin de garantir des politiques inclusives, l'équité, la justice et des perspectives économiques pour tous de manière à consolider la paix et la stabilité.

Aucun partenariat n'est parfait, et la collaboration entre l'ONU et l'Union africaine en matière de paix et de sécurité sur le continent pourrait bénéficier d'une meilleure gestion des ressources limitées et d'un plus grand nombre d'activités conjointes pour renforcer les capacités des populations et des institutions des États touchés par un conflit. L'ONU et l'Union africaine doivent également se montrer encore plus volontaristes et agir dès que les premiers signes annonciateurs d'un conflit apparaissent. En conséquence, les activités de consolidation de la paix doivent être hiérarchisées et menées efficacement, car elles sont plus bénéfiques et moins onéreuses que le maintien de la paix pour toutes les parties prenantes.

Comme on dit en Somalie, « un seul doigt ne lave pas la figure », c'est pourquoi le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine pour la paix et la sécurité en Afrique est une initiative importante que nous devons tous soutenir et dans laquelle nous devons investir. En Somalie, nous comprenons la douleur du conflit et que le chemin – long, ardu et escarpé – pour s'en remettre n'est jamais facile. Toutefois, notre expérience nous a également appris qu'il fallait s'attarder davantage sur les causes profondes, les mesures précoces de prévention des conflits et les ressources, humaines et financières, nécessaires pour passer de la fragilité à une paix et à une sécurité durables. À cet égard, le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine visant à renforcer la paix et la sécurité en Afrique n'a jamais été aussi important.